

• REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EST

DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE BETARE-OYA

SECRETARIAT GÉNÉRAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

B.P. 02 Bétaré-Oya – Cameroun



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

BETARE-OYA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL TENDER'S BOARD

Po. Box: 02 Betaré-Oya – Cameroon

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/CBO/SG/CIPM/2021 DU **15 MARS 2021**
POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE KPAWARA PLUS DIGUE AU PK 00+200 DU
TRONÇON DE LA ROUTE RURALE AES SONEL –MARGE – LYCEE BILINGUE DE BETARE OYA DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BETARE-OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : BIP 2021

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de BETARE-OYA, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour construction d'un pont sur la rivière KPAWARA plus digue au PK 00+200 du tronçon de la route rurale AES SONEL – marché – Lycée Bilingue de Bétaré-Oya dans l'arrondissement de Bétaré-Oya, département du Lom et Djérem, région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot 100 : Travaux préparatoires ;
- Lot 200 : Terrassement et chaussée ;
- Lot 300 : Culée, tablier, berges ;
- Lot 400 : Equipements.

3- ALLOTISSEMENT

Lot unique.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération est de : Cent millions (100 000 000) FCFA TTC ;

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par la Dotation Générale de la Décentralisation.

- ♦ Imputation : 55 27 351 01 641212 2811 279901 ;

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Commune de Bétaré-Oya, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de BETARE-OYA, d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de BETARE-OYA dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la Mairie de Bétaré-Oya au plus tard le **20 AVR 2021** à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/CBO/SG/CIPM/2021 DU **15 MARS 2021**
POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE KPAWARA PLUS DIGUE AU PK 00+200 DU TRONÇON
DE LA ROUTE RURALE AES SONEL –MARGE – LYCEE BILINGUE DE BETARE OYA DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BETARE-OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM REGION DE L'EST

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de Bétaré-Oya le 20 AVR 2021 à 11 HEURES précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de Bétaré-Oya, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 4) N'avoir pas un projet abandonné.

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de **Deux cent cinquante millions (250 000 000)**.....Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La compréhension du projet cohérente avec la consistance des travaux..... Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de Cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel (Soit deux millions de francs CFA); établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du

trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Dix (10) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION

La Marché à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et **classée la moins disante**.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de BETARE-OYA.

AMPLIATIONS

- ✓ DDMINMAP L&D
- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ PRESIDENT/CIPMLD ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

BETARE-OYA, le **17 MARS 2021**

**Le Maire
(Autorité Contractante)**



Baba Nicolas
Maire de la Commune
de Bétaré - Oya